

ACCUEIL DE LOISIRS

Dossier d'inscription

PHOTO

Enfant

Garçon ☐

Fille ☐

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de naissance : .../.../.... Lieu de naissance :

Représentants légaux

Père ☐, Mère ☐, Tuteur ☐, Autre ☐ à préciser :

Profession :

Nom :

Indiquez le nom de naissance suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile :/...../...../..... Tél. portable :/...../...../.....

Tél. travail :/...../...../..... Mail :

Père ☐, Mère ☐, Tuteur ☐, Autre ☐ à préciser :

Profession :

Nom :

Indiquez le nom de naissance suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile :/...../...../..... Tél. portable :/...../...../.....

Tél. travail :/...../...../..... Mail :

Assurance : N° de police : Echéance :

Personnes habilitées à reprendre l'enfant (autres que les parents)

Nom et prénom :

N° de téléphone :

Lien avec l'enfant :

Nom et prénom :

N° de téléphone :

Lien avec l'enfant :

Personnes à prévenir en cas d'urgences (autres que les parents)

Nom et prénom :

N° de téléphone :

Lien avec l'enfant :

Nom et prénom :

N° de téléphone :

Lien avec l'enfant :

Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
COQUELUCHE	OTITES	ASTHME	ROUGEOLE	OREILLONS
Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐

L'enfant a-t-il des allergies :

♦ Alimentaires Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez :

♦ Médicamenteuses Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez :

♦ Autres (animaux, pollen...) Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez :

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) :

.....

Indiquez ci-après, les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....

Actuellement l'enfant suit-il un traitement ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lequel ?

Si l'enfant doit suivre un traitement en cours de journée, n'oubliez pas de joindre l'ordonnance aux médicaments.

Recommandations utiles des parents :

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, ... etc. ? Précisez :

.....

Formule choisie

Forfaits mensuels :

☐ Forfait Mercredi hors vacances scolaires ☐ Forfait Mercredi et vacances scolaires

☐ Vacances scolaires ☐ Juillet ☐ Août ☐ A la journée

Horaires : de 7h à 17h30

Tarifs :

Forfait Mercredi hors vacances scolaires : 196.31 € HT/ **213 € TTC**

Forfait Mercredi et vacances scolaires : 228.57 € HT/ **248 € TTC**

Vacances scolaires : 287.56 € HT / **312 € TTC**

A la journée : 52.53 € HT / **57 € TTC**

Frais de dossier : 25 €



Mode de paiement : ☐ chèque ☐ espèce ☐ virement

Le règlement se fera entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois au bureau

CI-JOINT COORDONNEES BANCAIRES DE LA SAS ANIM' EVENT KIDS POUR VIREMENT

IBAN : FR76 1010 7003 9200 8360 4099 593

BIC : BREDFRPPXXX

Le règlement se fera avant le début du centre.

Documents obligatoires à fournir

☐ Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile ☐ 1 certificat médical ☐ Copie des pages vaccinations du carnet de santé ☐ 1 photo

Je soussigné(e), déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus, et reconnais que toute modification fera l'objet d'une correction de la présente fiche.

Fait à, le/...../.....

Signature

ACCUEIL DE LOISIRS

Fiche autorisations

Droit à l'image

Je soussigné(e)
autorise par la présente Anim'Event Kids, sis rue des Vanniers, section Blachon, 97122 BAIE-
MAHAULT, représentée par sa Présidente, Mme Sabrina MEVIL,
à diffuser la (les) photographie(s) et vidéo(s) prise(s) lors des activités à l'accueil de loisirs sur
laquelle (lesquelles) figure mon fils/ma fille.....
.....

Cette autorisation est valable :

- ♦ Pour l'édition de documents de nature pédagogique
- ♦ Pour des expositions relatives au centre
- ♦ Pour la publication sur le site Facebook de Anim'Event Kids

Cette autorisation est valable pour une durée de 2 ans et pourra être révoquée à tout moment.

Le droit à l'image est incessible.

La présente autorisation est consentie sans aucune contrepartie financière.

Fait à, le/...../.....

Signature



Activités

J'autorise mon enfant

☐ À participer aux activités et sorties qui lui sont proposées dans le cadre de l'accueil de
loisirs et à utiliser les transports

☐ À se baigner à la mer, à la piscine ou à la rivière

Fait à, le/...../.....

Signature



CONTRAT D'ACCUEIL

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Entre :

La Société par Actions Simplifiée, **ANIM'EVENT KIDS**

Dont le Siège Social est sis : Rue des Vanniers- Blachon – 97122 BAIE-MAHAULT

SIRET : 830 892 535 00014 APE : 8891A

Représentée par **Madame Sabrina MEVIL, Présidente,**

Ci-après ACM

Et : **Monsieur.....**

Adresse :

En qualité de :

Madame.....

Adresse :

En qualité de :

Détentrice/détenteur(s) de l'autorité parentale ou représentation légale

Ci-après parents

Concernant

L'enfant :

Nom et prénoms

Ci-après enfant

Art. 1 PRESTATIONS

¹ L'accueil de loisirs reçoit l'enfant de 7 heures à 17 heures 30, à l'école maternelle de Mérosier Narbal domaine de Mérosier Narbal Belcourt 97122 Baie-Mahault.

² L'animateur est responsable de la prise en charge et du bien-être de l'enfant pendant l'horaire convenu, lorsque ce dernier est présent.

³ La responsabilité de l'enfant incombe aux parents pendant le trajet aller-retour entre le domicile et l'accueil de loisirs.

Art. 2 FRÉQUENTATION DE LA GARDERIE

¹ L'enfant est admis à l'accueil de loisirs à partir duau.....

² Des activités ludiques lui sont proposées durant ce temps d'accueil. Il a le droit de choisir, rien ne lui est imposé.

³ Le forfait de prise en charge est défini dans le dossier d'inscription annuel. Tout souhait de changement est à annoncer le plus tôt possible à la direction de l'accueil de loisirs, qui s'efforce d'en tenir compte dans la mesure des possibilités de l'exploitation.

Art. 3 OUVERTURE

¹ Les heures d'ouverture sont définies dans le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs, tout comme les unités de prise en charge et les plages pendant lesquelles les parents doivent amener ou chercher l'enfant.

² Toute modification des heures d'ouverture est communiquée aux parents.

Art. 4 JOURS FÉRIÉS

¹ L'accueil de loisirs est fermée les jours fériés suivants : 1^{er} et 2 janvier, Mardi gras, Mercredi des cendres, Vendredi Saint, lundi de Pâques, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 25 et 31 décembre.

Art. 5 NORMES DE QUALITÉ

¹ Elle veille en particulier à disposer d'une dotation en personnel et de locaux adaptés aux besoins de prise en charge des enfants.

² Les principes éducatifs et les objectifs de l'accueil de loisirs sont définis dans le programme pédagogique.

Art. 6 COLLABORATION

¹ Les parents et le personnel de l'accueil de loisirs veillent à une bonne collaboration, cultivent leurs relations et se soutiennent mutuellement dans l'éducation de l'enfant et les soins à lui prodiguer. Ils se mettent d'accord sur les questions qui en découlent et s'informent des événements particuliers.

² Outre les parents, seules les personnes inscrites sur la fiche de contact sont autorisées à venir chercher l'enfant et à discuter du déroulement de la journée avec le personnel éducatif. Les parents sont responsables d'actualiser la fiche de contact et annoncent immédiatement tout changement à la garderie.

³ Si l'enfant tombe malade ou à un accident pendant son séjour à l'accueil de loisirs, les parents ou les personnes figurant sur la fiche de contact sont avertis immédiatement. La suite de la procédure est discutée ensemble. S'ils ne peuvent pas être atteints, la garderie organise les premiers soins et les informe dans les plus brefs délais.

⁴ Les parents informent l'accueil de loisirs en cas de maladie de l'enfant. Les enfants malades ne peuvent pas être accueillis, sauf exception à discuter.

Art. 7 PROTECTION DES DONNÉES

¹ Le personnel de l'accueil de loisirs est tenu au devoir de discrétion. Il est uniquement habilité à communiquer à des tiers les informations dont il a connaissance dans le cadre de la relation d'accueil avec l'accord exprès des parents et/ou l'autorisation de l'autorité de surveillance. Sont réservés le droit et l'obligation d'informer selon la législation spéciale.

Art. 8 TARIF DE PRISE EN CHARGE

¹ Les parents s'engagent à payer le forfait mensuel choisi sur le dossier d'inscription entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois. Un délai supplémentaire de 5 jours est toléré. Dépassé ce délai, le parent sera dans l'obligation de payer une majoration de 5% du prix forfaitaire. Après 15 jours, la majoration sera de 10%. Nous nous réservons le droit de ne plus recevoir l'enfant à l'accueil de loisirs après ce délai.

² Les périodes de fermeture (jours fériés et vacances selon l'article 4) sont incluses dans le tarif. Elles ne donnent pas droit à la réduction des contributions parentales ou à un remboursement.

³ Le tarif de prise en charge est dû même si le nombre de jours ou d'heures de présence effective de l'enfant est inférieur à la fréquentation convenue, pour des motifs imputables à sa personne ou à ses parents (vacances ou absences de courte durée, p. ex.).

⁴ Le forfait est aussi dû en cas d'absence de courte durée.

Art. 9 VALIDITÉ ET RÉSILIATION DU CONTRAT

¹ Le présent contrat prend fin au plus tard à la date prévue par le parent, sauf cas de force majeur.

² Les parents peuvent résilier le contrat en tout temps pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 1 mois.

³ L'accueil de loisirs peut résilier le contrat pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 1 mois, si les parents violent le présent contrat ou le règlement de l'accueil de loisirs de manière répétée ou si la poursuite de la prise en charge de l'enfant ne peut raisonnablement être exigée pour des raisons indépendantes de la responsabilité de la garderie.

⁴ L'accueil de loisirs a par ailleurs le droit de résilier le contrat pour la fin du mois suivant si une facture n'est pas payée après un rappel.

Art. 10 ABSENCES

En cas d'absence de l'enfant (maladie ou autre), grève, coupure d'eau et intempéries, les jours ne seront pas déduits. Sauf les absences pour hospitalisation d'une semaine ou plus seront prises en compte.

Les parents confirment qu'ils ont pris connaissance du présent contrat et s'engage à le respecter.

Fait à....., le.....

La directrice de l'accueil

Signature

Fait à....., le.....

Sabrina MEVIL, la présidente

Signature

Fait à....., le.....

La mère :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à....., le.....

Le père :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

En double exemplaires



Accueil de Loisirs 2024/2025 3 à 6 ans

LISTE DU MATERIEL

Dans le sac hors sortie

- 1 bouteille d'eau par semaine
- 1 Drap
- 1 gourde
- 1 Vêtement de rechange
- chaussures fermées

Atelier peinture

- 1 tablier ou un vieux tee-shirt

Goûters :

Pour le matin : 1 fruit ou 1 compote

Pour l'après-midi : goûter libre



Dans le sac pour les jours de sortie

- 1 sac au dos
- 1 vêtement de rechange
- 1 casquette
- 1 Gourde
- 1 paquet de mouchoirs
- 2 goûters :
- Pour le matin : 1 fruit ou 1 compote
- Pour l'après-midi : goûter libre
- 1 Anti-moustique
- 1 serviette de bain (plage)
- crème solaire
- 1 maillot de bain (plage)
- 1 sachet pour les vêtements mouillés (plage)



Pas de legging, pas de sandales

Un t-shirt bleu ciel pour les sorties et une paire de chaussures fermée.

